



LÉGENDE

Zones du PLUI

- UB : Zones urbaines (U)
- UA : à vocation principale d'habitat (UA, UB, UC)
- UAca : à vocation d'activités (UY, UYca)
- UE : à vocation d'équipements (UE)
- UR : à vocation touristique (UR)

Zones à urbaniser (AU) - OAP (hors 3 du PLUI)

- IAU, IAUC, 2AU : à vocation principale d'habitat (IAU, IAUC, 2AU)
- IAUy : à vocation d'activités (IAUy)

Secteurs d'OAP (hors 1AU)

- Zone U faisant l'objet d'Orientation d'aménagement et de programmation (placée à l'échelle 1/5000)

Zones naturelles

- NP : de stricte protection (NP)
- N : dominante naturelle (N)
- Ne : équipements communaux (Ne)
- Nh : constructibilité limitée pour de l'habitat (Nh)
- Nhy : constructibilité limitée pour de l'activité (Nhy)
- Ny : extension pour de l'activité isolée (Ny)
- Ns : station de traitement des eaux (Ns)
- Npo : activité piscicole (Npo)
- Nca : carrière (Nca)
- Nd1, Nd2 : anciens sites de décharge (Nd1 et Nd2)
- NT : à vocation de loisirs et de tourisme (NT) et secteurs :
 - NTpa : parc de loisirs (NTpa)
 - NTc : camping (NTc)
 - NTcc : aire de camping-car (NTcc)
 - NTt : accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTt)
 - NTl : accueil et hébergement touristique, dont habitation légère de loisirs (NTl)
 - NTi : sports et loisirs (NTi)
 - NTa : aérodrome (NTa)
 - NTs : stade nautique (NTs)

Zones agricoles (A)

- A : à vocation agricole (A)
- Aat : à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (Aat)

Autres informations

- Sections cadastrales
- Bâti récent ajouté manuellement
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Bâti identifié pour changement de destination - art.151-11 du CU
- Élément patrimonial (bâti ou végétal) protégé au titre de l'article L.151-19 du CU. Ils peuvent être ponctuels, linéaires ou surfaciques.

Le «+» annexé aux zones UA, UC, N et Nb indique le caractère patrimonial de la zone